

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-76 du 22 Mars 1977

portant création et composition d'un Comité
ad'hoc chargé de l'étude du dossier IBETEX.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,
SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et du
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
Le Conseil des Ministres entendu,

DE C R E T E :

Article 1er.- Il est créé un Comité ad'hoc chargé de l'étude du dossier de
l'Affaire IBETEX. Le Comité a notamment pour mission de mettre en état ce dossier
et de donner au Gouvernement tous avis juridiques sur tous différends susceptibles
d'opposer les partenaires de ce complexe industriel.

Article 2.- Placé sous la tutelle du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
le Comité ad'hoc est composé des camarades ci-après :

- EHOUMI Pierre, Président du Tribunal de 1ère Instance de Cotonou,
- DOSSOU Robert, Avocat- Conseil, Professeur de droit à l'UNB,
- ADJO BOKO Ignace, Conseiller Technique à l'Economie du Président de la
République,

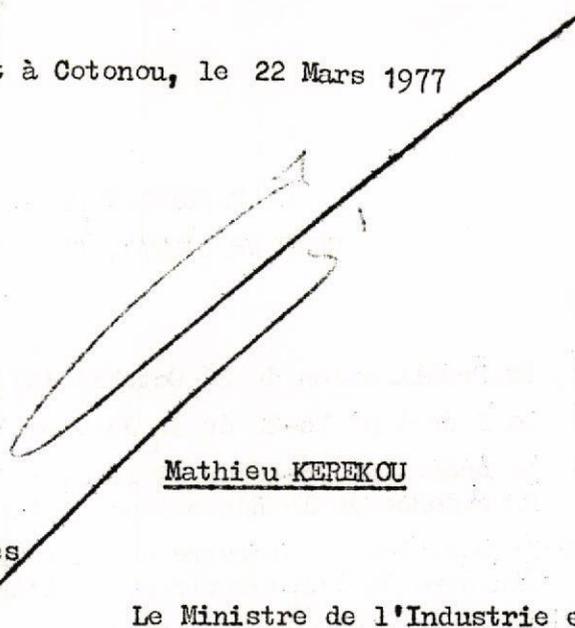
Article 3.- Le Comité peut réquérir à tout moment toute personne susceptible
de l'aider dans sa tâche.

.../...

Article 4. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 Mars 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



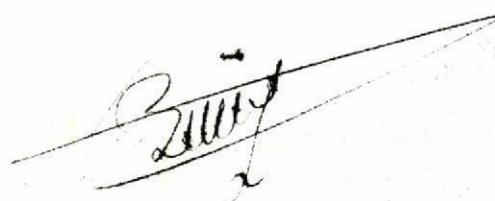
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat,



Michel ALLADAYE



Barthélémy HOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MAEC-MIA 10 autres Ministères 13
Membres 3 DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-LEEF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 BN-UNB-FSJEP 6
IBETEX 5 JORPB 1.-